



Rapport d'activité 2008

RUE DE SEBEILLON 9B
1004 LAUSANNE

Tél. : 021/ 653'08'18
Fax : 021/ 661'10'18
e-mail : info@cap-contact.ch
www.cap-contact.ch

CCP 10-11249-5

Membre de la Fédération Romande de la Personne d'Abord (F.R.P.A.)

Louis Polèse

Cap-Contact se conjugue à tous les temps

Aux sources du passé :

Avec la fête de ses 20 ans, le 14 novembre, Cap-Contact atteint la maturité. Quel bonheur d'être ensemble, fondateurs, actifs, collaborateurs et public confondus pour célébrer les 20 ans de combat de notre association restée fidèle à sa vocation originelle : l'autodétermination des personnes handicapées. Le spectacle de Yann Lambiel, point d'orgue de la manifestation, nous a permis à tous de rire franchement et sans arrière-pensées.

Le présent de nos actions :

- Accentuation de nos activités dans le domaine du conseil social et de l'animation.
- Emménagement réussi et bien adapté dans nos nouveaux locaux de la rue de Sébeillon 9b.
- Interventions au côté de l'ASPr (Association Suisse des Paralysés) pour améliorer les conditions de vie des habitants de Plein Soleil (modifications favorables des plans initiaux).
- Poursuite du suivi du « budget d'assistance » dont nous attendons une introduction du principe dans la loi.

Un regard neuf vers l'avenir

Notre association a décidé, afin de remplir encore mieux ses objectifs, de se mobiliser autour de quelques axes en s'en donnant les moyens :

- Donner aux séances du Bureau un caractère plus offensif, notamment dans le domaine de la recherche de fonds et de l'appui aux collaborateurs, déjà très investis.
- Orchestrer une campagne d'adhésion.
- Être encore plus présent auprès des personnes handicapées.

En un mot, revenir aux sources du passé pour mieux coller aux besoins futurs des personnes que nous défendons, en particulier au regard des grands chantiers qui nous attendent : mise en place de la 5^e révision de l'assurance-invalidité, suivi de la 6^e qui s'annonce, ainsi que de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons). Pour tenir ces objectifs, il nous faudra recruter de nouveaux collaborateurs efficaces.

Le Comité remercie

- ◆ La Loterie Romande pour son soutien financier.
- ◆ La Fondation Fischer pour son don de Fr. 5'000.- destiné à financer les différentes actions de Cap-Contact.
- ◆ M. F. Landgraf qui, par sa générosité, nous a permis d'offrir un apéritif de bienvenue dans nos nouveaux locaux.
- ◆ M. E. Teufel pour son don de Fr. 5'000.- destiné à la réalisation du Festival Cap-Contact 2009.
- ◆ MM. A. Ciavatta et M. Dammköhler pour l'excellent repas servi lors de la fête du 14 novembre, ainsi que tous les bénévoles qui ont offert leurs services ce jour-là.
- ◆ FAssiS (Centre Assistance Suisse) pour sa collaboration et son engagement pour le droit de choisir son lieu de vie.
- ◆ Antenne Handicap Mental et Solidarité-handicap mental pour leur collaboration au sein de la F.R.P.A.
- ◆ Tous les membres qui soutiennent l'association financièrement ou par leurs différentes activités au sein de Cap-Contact.

Comité

Durant ses 4 séances, le Comité a géré les affaires administratives et débattu des suites à donner aux différentes actions. Nous sommes heureux d'avoir pu accueillir en tant que nouveau membre du comité M. Stéphane Kessler. Après plusieurs années d'engagement, MM. B. von Ballmoos, L. Dautreppe et G. Meylan ont par contre décidé de se retirer. Nous les remercions très chaleureusement pour tout le travail accompli et leur formulons tous nos vœux pour la suite.

Assemblée générale du 27 mai 2007

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le mardi 27 mai 2007 dans les nouveaux locaux de la rue de Sébeillon.

Le procès-verbal de cette Assemblée générale est à votre disposition au bureau de Cap-Contact.

Dominique Wunderle

Conseil social

Nous offrons environ 1'200 heures par année de conseil à des personnes handicapées ou à leurs proches dans nos bureaux, par téléphone et par mail.

Les personnes qui demandent conseil vivent à domicile ou en institution. Leur première envie est d'être entendues par rapport aux difficultés qu'elles rencontrent, puis d'être conseillées et soutenues dans les différentes démarches à entreprendre pour trouver des solutions.

Durant l'année 2008, les différents conseils donnés, correspondant à autant de cas concrets, nous ont inspiré les réflexions suivantes :

Handicap de naissance, 18 ans, autorité parentale prolongée, curatelle, tutelle ?

Lorsqu'un jeune en situation de handicap physique arrive à sa majorité, beaucoup de questions se posent notamment au niveau administratif. La mise sur pied d'une mesure tutélaire peut alors faire partie des démarches envisagées. Il est primordial de se demander alors, si les difficultés de gestion financière et/ou personnelles du jeune en question sont dues à son handicap ou simplement à son âge. Il s'agit d'évaluer ses capacités à acquérir des connaissances dans les années à venir, mais également de prévoir qui va le soutenir dans ses démarches. Une prolongation de l'autorité parentale, une curatelle ou une tutelle devrait impérativement faire l'objet d'une réflexion avec le jeune et son entourage.

En situation de handicap physique et avec un problème psychique, quelle institution ?

Que faire lorsque l'on est confronté à des problèmes psychiatriques, alors que l'on est en situation de handicap physique ? D'une part, les institutions pour personnes handicapées physiques ne se sentent pas aptes à prendre en charge ce genre de situation, d'autre part les institutions pour personnes handicapées psychiques sont inaccessibles en fauteuil roulant ou se sentent démunies face à la prise en charge de quelqu'un avec un handicap moteur. La question de savoir que faire, où se soigner, qui interpeller pour résoudre ses problèmes reste sans réponse.

Dominique Wunderle

Réadaptation professionnelle à l'AI pour les assurés dont le travail antérieur était non qualifié ?

Les révisions de l'AI se suivent, mais aucune ne prévoit de changement pour les assurés sans formation qui avaient un travail non qualifié et qui, suite à un accident ou à une maladie, ne peuvent plus exercer de profession manuelle. Si les Offices AI prenaient en charge une nouvelle formation professionnelle, cela pourrait leur permettre de gagner un salaire supérieur à ce qu'ils touchaient avant l'atteinte à la santé, ce qui n'est pas envisageable au sens de la loi.... Ces personnes reçoivent donc toutes une réponse-type : « "Votre atteinte à la santé ne peut être considérée comme invalidante au sens de l'AI. En effet, vous êtes apte (...) à exercer n'importe quelle activité non qualifiée pour autant que vous ne vous exposiez pas à des efforts violents, à des conditions délicates sur le plan de l'équilibre et à des variations de températures extrêmes. Il existe de nombreuses activités correspondant à ces exigences sur le marché du travail. Votre capacité de gain n'est donc pas diminuée en raison de votre atteinte à la santé. ». Les Offices AI ne se préoccupent en rien des réalités du marché de l'emploi : exigences par rapport aux diplômes, places réellement disponibles, etc. Ces personnes, généralement considérées comme « non plaçables » par les offices du chômage, sont donc renvoyées chez elles sans aucune autre solution que l'aide sociale...

Incompatibilité entre la prescription médicale et ce que peut offrir le Service de soins à domicile

Des personnes en situation de handicap important et bénéficiant d'une allocation pour impotence grave vivent à domicile. Le médecin prescrit six interventions par semaine pour soulager les proches, mais le service de soins à domicile répond qu'il n'a pas assez de personnel et que, par conséquent, il ne viendra que trois fois. Et pourtant leur site internet précise que le service de soins à domicile est disponible : 7 jours/7, 24h/24....

Victoria Moncada, Béatrice Renz, Dominique Wunderle

Informier, provoquer la réflexion

Un des buts poursuivis par notre association depuis sa création est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes et d'informer pour contribuer à dédramatiser et démystifier le handicap. Grâce aux cours et animations, réalisés auprès des institutions, écoles et associations, nous essayons année après année de faire connaître les aspects, parfois peu connus du handicap. L'année 2008 n'a pas failli à la règle, ce qui nous a permis de continuer à défendre la notion de partenariat en donnant la parole, aussi souvent que possible, aux personnes directement concernées par le handicap. Ainsi, nous avons continué notre collaboration avec :

- La Cassagne à Lausanne, sur le thème de : « Quels sont mes droits, quand j'aurais 18 ans ? Autorité parentale prolongée, tutelle, formation, rente, impôts... ».
- L'IES à Genève : « Situations de handicap en lien avec les processus d'exclusion ».
- La Croix-Rouge vaudoise : « Les activités de la vie quotidienne d'une personne handicapée ».
- L'EESP de Lausanne, l'HEF-TS de Fribourg, l'Université de Fribourg : « Projet visant l'autodétermination, le budget d'assistance ».
- L'Ecole de Soins et Santé Communautaire de Saint-Loup : « Sexualité et handicap physique ».
- La Fondation COUP D'POUCE : « Réflexion sur la relation entre personne handicapée et accompagnant ».

De nouvelles demandes

L'EESP de Lausanne nous a demandé une intervention sur un nouveau thème : « Quotidienneté de la vie en institution ».

L'objectif est de transmettre la réalité du quotidien des personnes vivant en institution grâce à des exposés et des jeux de rôles. Sur quatre animateurs, trois étaient en situation de handicap. Ils ont pu retransmettre leur vécu d'usagers à 120 élèves répartis en deux groupes.

Victoria Moncada, Béatrice Renz, Dominique Wunderle

Foyer Handicap La Chaux-de-Fonds

Nous avons collaboré avec Madame Isaline Panchaud pour animer une journée de formation destinée à tout le personnel de l'institution sur le thème de « l'autodétermination des personnes handicapées ». Notre intervention s'est centrée sur la façon dont une association d'usagers s'organise pour que l'autodétermination ne reste pas théorique, mais se pratique au quotidien.

Protection civile de Sugiez (FR)

Ces animations avec l'audiovisuel « Viens, je te prête ma chaise » ont lieu 4 fois par an et touchent chaque fois une vingtaine de jeunes hommes entre 19 et 25 ans. Les échanges sont riches, authentiques et très intéressants. Leurs questions et questionnements de vie sont très différenciés et forts. Tout cela est lié à leur âge et au fait qu'ils font de la protection civile. Aujourd'hui, un de leur formateur m'a fait part de leur feed-back durant l'année écoulée : Les jeunes gars trouvent ce cours indispensable, il semble qu'une fois que tout est terminé, vers midi, tous se retrouvent à la cafétéria et pendant une heure, tout le monde est calme...! Ensuite, ils font savoir que c'était tellement prenant qu'ils ont énormément appris par rapport à leur vie souvent « trop ordinaire ».

École d'aides familiales de Fribourg

Ce cours a lieu une fois par an dans la classe de 3^e année. Il y a chaque fois une dizaine d'élèves de 20 à 30 ans. Les questions des jeunes femmes sont très intéressantes, car elles tiennent compte de leur future profession. Elles ont souvent déjà rencontré les difficultés liées à la relation entre personnes valides et handicapées. De leur côté, elles ne peuvent pas s'imaginer que le cours ne fasse pas partie de leur formation. Ce cours aura encore lieu l'an prochain, puis l'Ecole d'aides familiales disparaîtra.

Je donne aussi, en 3^e année, un cours concernant le « budget d'assistance ». Il a suscité un immense intérêt parmi les élèves, vu que ce domaine concerne directement leur future activité professionnelle.

Sébastien Kessler

L'entrée en vigueur en 2008, de la Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des Tâches entre Confédération et Cantons (RPT) consiste, dans le domaine du handicap, à la reprise par les cantons des prestations collectives de l'assurance-invalidité (Art. 73 LAI). Durant une phase transitoire de 3 ans, les cantons doivent reprendre sans modifications les prestations assumées jusque-là par l'Office fédéral des assurances sociales. D'ici à 2011, le canton de Vaud doit établir un plan stratégique en faveur de l'intégration des adultes handicapés.

En avril 2008, à l'invitation du Forum Handicap Vaud, j'ai intégré ces travaux en tant que représentant de Cap-Contact. Parmi six groupes de travail réunissant des représentants de l'Etat, des syndicats, des institutions spécialisées et des associations liées au handicap, j'ai rejoint celui intitulé « Formation et perfectionnement du personnel spécialisé ».

Les travaux ont principalement consisté à élaborer des documents sur les formations et métiers socio-éducatifs. À plusieurs reprises, j'ai rappelé toutes les « voies alternatives », manières de vivre et autres métiers, qui existent auprès des personnes en situation de handicap. J'ai pu aussi présenter notre point de vue lors d'une journée sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, ainsi que lors d'une rencontre en présence du Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard. Constamment, il a été évoqué que les travaux devraient se baser sur les besoins des personnes concernées – mal ou non couverts – plutôt que sur les structures déjà existantes. Cela devrait être partiellement corrigé en 2009.

Parallèlement, un groupe inter-associatif a été créé afin de coordonner l'action associative au sein des divers groupes de travail. Ce groupe devrait organiser une journée avec le GIRVA (Groupe d'intérêts RPT-Vaud « Institutions pour adultes en situation de handicap), dans le but de recueillir les souhaits et les aspirations des personnes handicapées.

En résumé, les personnes proches des réalités du terrain, malgré des moyens limités, doivent être aussi présentes que possible au sein de cet énorme et complexe projet dirigé par l'Etat.

Arlette Teufel, Lise Curchod

Reconstruction de Plein Soleil

Après des années de discussion, la Fondation Plein Soleil a lancé en 2006 un concours d'architecture pour construire un nouveau bâtiment en remplacement de ses locaux actuels. Le projet retenu alors, à la satisfaction générale, offrait un excellent niveau de confort.

Pourtant, le projet mis à l'enquête début 2008 avait été largement revu à la baisse pour des raisons financières : réduction de la surface des chambres, disparition des balcons et des salles de bains individuelles, salle à manger trop petite pour accueillir l'ensemble des résidents contraints de manger sur leur étage, etc.

L'Association suisse des paralysés (ASPr), Cap-Contact, Arlette Teufel et Germaine Imhof ont alors décidé de faire opposition à ces plans qui ne respectaient pas les normes de la Confédération pour l'hébergement des personnes en situation de handicap physique.

Ces oppositions ont fait vivement réagir la Fondation Plein Soleil et le Canton de Vaud qui craignaient que des retards dans les travaux n'empêchent d'obtenir les subventions fédérales.

Après plusieurs réunions entre les opposants, les représentants du Canton et la direction de Plein Soleil, et grâce à l'intervention du Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard venu sur place pour prendre l'avis des résidents, une solution a été trouvée : des salles de bains individuelles ont été réintroduites, (les chambres mesurant au minimum 23 m²), tandis que 30 places seront laissées à la disposition des résidents qui désirent manger dans les locaux communs. En contrepartie, les opposants ont accepté de lever l'effet suspensif du recours pour permettre le démarrage des travaux, dès le mois de juillet 2008.

Pour Arlette Teufel, en tant que résidente de Plein Soleil depuis près de 30 ans, la participation à cette opposition a représenté un défi, mais elle a porté ses fruits. Il était important que les habitants, soutenus par des associations, puissent réagir et faire valoir le point de vue des personnes les plus directement concernées.

Victoria Moncada, Lise Curchod

Pour notre association, 2008 fut une année spéciale : celle de son 20^e anniversaire.

Un groupe de travail s'est réuni dès février 2008 et à 11 reprises, pour préparer cet événement. Après quelques mois de recherches et maintes propositions, nous sommes arrivés, non sans peine, à atteindre les objectifs fixés et nous avons pu proposer, le 14 novembre, un programme riche en surprises !

Nous avons projeté le film qui a donné naissance à l'association, « Viens ! je te prête ma chaise » et écouté une conférence de Gérald Métroz sur le thème « L'image du handicap : 1988-2008, quelle évolution ? ». Après un repas convivial, nous avons encore assisté au spectacle de l'humoriste Yann Lambiel.

Ce fut une grande joie de fêter cet anniversaire. Merci à tous les membres fondateurs, en particulier à Huguette Gros-Zufferey, d'avoir cru qu'il était possible de défendre ensemble ses idées et ses droits. Merci au public, aux membres, parents, amis et bénévoles d'avoir répondu présent à notre invitation et d'avoir permis que la soirée du 14 novembre soit une pleine réussite. Votre présence et votre collaboration nous confortent dans l'idée que Cap-Contact a sa place parmi vous et démontre son intégration en tant qu'association.

Nos pensées sont allées tout particulièrement vers MM. Dondénaz, Nicolier et Schmocker, présents dans nos cœurs. Leur modèle de collaboration et d'engagement nous accompagnera toujours.

« Cap-Contact, de hier à demain »

À l'occasion des 20 ans de l'association, le « groupe journal » a décidé d'axer sa publication annuelle sur cet anniversaire.

Donnant la parole à sept membres de Cap-Contact, qui par leurs actions ont marqué l'histoire de l'association, cette brochure revient sur le passé pour mieux se projeter dans l'avenir. Chacun des auteurs exprime son engagement de manière très personnelle, tout en présentant l'importance du travail commun.

Cette brochure est à votre disposition sur notre site internet www.cap-contact.ch ou sur demande à notre secrétariat.

Lise Curchod

Un autre regard sur le handicap. Toi et moi, nous pouvons le faire !

Au vu du grand succès remporté par le 1^{er} festival Cap-Contact « *Un autre regard sur le handicap. Autonomie – Plaisir – création* », le Comité a décidé de mettre sur pied une 2^e édition pour 2009, en allant au-devant d'un nouveau public, dans une autre commune.

Le comité d'organisation s'est donc remis à la tâche dès le début de 2008. Formé de 12 personnes, en majorité en situation de handicap, il s'est réuni une fois par mois tout au long de l'année.

Il a fallu d'abord trouver un lieu : après de nombreuses visites, nous avons retenu la Commune de Lutry. Disposant d'un grand espace et de plusieurs terrains de sport au bord du lac, elle permet d'atteindre plusieurs de nos objectifs : axer cette édition sur le sport et toucher un public de passage, notamment. De plus, la salle de spectacle du Collège du Grand-Pont offre une scène à proximité pour les spectacles et concerts de la soirée.

Le travail du groupe a consisté ensuite en de nombreuses prises de contact pour trouver les artistes, animateurs, sportifs, etc., qui vont enrichir le programme du Festival Cap-Contact 09 : « *Un autre regard sur le handicap. Toi et moi, nous pouvons le faire !* ».

Le 13 juin 2009, vous pourrez assister à de nombreuses démonstrations sportives, expositions, films, spectacles et concerts. Vous pourrez aussi, qui que vous soyez, participer à de nombreuses animations et tournois avant de danser la salsa en fin de soirée ! Ou si vous le préférez, vous pourrez simplement venir boire un verre dans un superbe cadre au bord du lac.

Une organisation de ce type demande un énorme travail et des fonds importants. Le groupe a donc aussi passé du temps à trouver des solutions pour assurer le financement de cette manifestation. Nous avons toutefois encore besoin de soutien, vous pouvez nous aider de deux manières :

- par un versement sur notre CCP 10-11249-5 (mention fête)
- en vous joignant au comité d'organisation ou en vous inscrivant comme bénévole pour le jour-même.

*Dominique Wunderle***Troisième année du projet**

La Succursale romande et l'Antenne valaisanne du budget d'assistance, gérées par Cap-Contact, étaient à disposition des 113 participants vivant en Suisse romande : 80 personnes domiciliées en Valais, 33 personnes dans le reste de la Suisse romande. Ces personnes mineures ou majeures (éventuellement sous tutelle) en situation de handicap physique, mental, sensoriel ou psychique touchent : un **forfait d'assistance** (Fr. 300.-/600.-/900.- par mois) et un **budget d'assistance** variant de Fr. 500.- à 12'500.- par mois selon le nombre d'heures d'aide nécessaires pour vivre à domicile. Ce montant permet de payer les salaires de leur personnel privé.

Durant cette année, le travail en vue de pérenniser cette prestation en l'ancrant dans la loi sur l'assurance-invalidité s'est poursuivi intensivement. Quelques moments-clés :

Rapports d'évaluation

Huit rapports d'évaluation concernant le projet pilote « budget d'assistance » ont été publiés par l'OFAS. Vous pouvez les télécharger sur leur site www.bsv.admin.ch. Un des constats particulièrement satisfaisant mis en évidence par ces rapports montre que : **la qualité de vie de 90% des participants s'est améliorée !**

Liste d'attente

150 personnes figurent sur une liste d'attente tenue par FAssiS et Cap-Contact. Sur notre site internet, le formulaire d'inscription est à disposition. Être en liste d'attente, permet d'être informé en temps voulu de l'évolution du projet et de l'éventuelle possibilité d'y participer.

Mémoire : « Handicap et vie autonome aujourd'hui dans le Canton de Vaud »

En mai, Mme Vagnières a défendu son mémoire à l'EESP en vue de l'obtention du diplôme d'éducatrice sociale HES. Elle a comparé les possibilités de mener une vie autodéterminée pour un adulte vaudois en situation de handicap physique dans trois CMS, dans trois institutions et auprès de trois participants au projet pilote.

*Dominique Wunderle***3 septembre : Le Conseil fédéral annonce l'introduction de la « participation aux frais d'assistance ».**

« Pour mieux permettre aux personnes avec un handicap de mener une existence autonome et responsable, le Conseil fédéral entend introduire dans l'assurance-invalidité une prestation appelée « participation aux frais d'assistance ». Celle-ci leur permettra d'acquiescer les services dont elles ont besoin pour faire face aux tâches quotidiennes. La participation aux frais d'assistance, qui se fonde sur l'expérience acquise grâce au projet pilote « Budget d'assistance », n'augmentera pas les dépenses de l'assurance-invalidité. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur de préparer le projet de modification de loi nécessaire, qui sera mis en consultation ».

Appel pour un budget d'assistance pour tous !

La « participation aux frais d'assistance » sera destinée uniquement à des adultes sans représentation légale. Pourtant, l'expérience montre que pour mener une vie autonome et s'intégrer socialement, scolairement et professionnellement, les mesures doivent démarrer dès le plus jeune âge et que cette autonomie est possible même lorsque l'on est sous tutelle. C'est pourquoi une récolte de signatures a été lancée (pour la signer : www.cap-contact.ch). Elle est soutenue par : AGILE, ASPr, ASRIM, Autisme Suisse, Cerebral, Forum handicap BE/ZH, FAssiS, FTIA, Pro Infirmis, SGMK, ZSL.

18 décembre : Postulat de M. Hêche, Conseiller aux Etats du canton du Jura.

« Dans le prolongement des interventions et des réactions de plusieurs parlementaires et d'associations à l'égard du projet relatif à la prestation « participation aux frais d'assistance » qui devrait être inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-invalidité et mise en consultation vers la fin du 1^{er} semestre 2009, le Conseil fédéral est invité à réexaminer les critères de base afin d'y intégrer pour la consultation, l'ensemble des expériences acquises au cours du projet pilote « Budget d'assistance » ».

Ce postulat a été cosigné par 18 Conseillers aux Etats.

Lise Curchod

Déménagement

Depuis le 19 janvier 2008, nos bureaux ont quitté les sous-sols de Praz-Séchaud pour s'installer à la Rue de Sébeillon 9b, à Lausanne. Karim Rey a réalisé les transformations nécessaires pour que ces locaux soient clairs et accueillants. Nous le remercions vivement pour la qualité de son travail.

Les nouveaux bureaux offrent non seulement de bien meilleures conditions de travail aux employés mais permettent aussi, par l'augmentation de leur surface, d'organiser sur place les réunions des divers comités. Par ailleurs, leur situation proche du centre-ville, facilite les prises de rendez-vous pour le conseil social.

Equipe de coordination

Pour des raisons de santé, Karim Rey a dû malheureusement cesser son activité au sein de notre association dans le courant de cette année 2008. Nous regrettons vivement son départ et le remercions très chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté à l'équipe et aux membres de l'associations.

Une autre collaboratrice en situation de handicap aurait dû le remplacer au mois d'octobre, mais à la dernière minute, elle a renoncé à ce poste. Elle a en effet estimé qu'il lui serait trop pénible d'être continuellement confrontée aux problèmes liés au handicap dans le cadre de sa vie professionnelle.

En fin d'année, nous avons donc recommencé nos recherches pour trouver un nouvel employé en situation de handicap. Ce poste est difficile à repourvoir, car il demande de l'expérience, des compétences pointues et une grande polyvalence. Par ailleurs, nous ne pouvons pas, pour des raisons financières, proposer un temps de travail supérieur à 40%. Nous avons toutefois bon espoir d'engager un nouveau collaborateur ou une nouvelle collaboratrice dès les premiers mois de l'année 2009.

Comité	Président	Louis Polèse
	Vice-président(e)s	Patricia Waeber Stéphane Kessler
	Caissière	Arlette Teufel
	Membres	Noémi Gilliland Francisco Lopez Olivier Robert
Vérificateurs de comptes		Nadine Bryois Philippe Berther
Coordinatrices		Lise Curchod Karim Rey Dominique Wunderle
Employée de bureau		Cornélia Maurer
Sur mandat		Sébastien Kessler Stéphane Kessler Victoria Moncada Béatrice Renz
Collaboratrices du projet pilote « budget d'assistance »		Silvia Freda Viscardi Dominique Wunderle

Actifs			
Caisse	209.85		
CCP	58'579.64		
Banque garantie loyer	2'588.15		
Impôt anticipé	123.44		
Marchandises-stock	629.80		
Mobilier	4'197.70		
Matériel	13'347.30		
Actifs transitoires	1'849.15		
Passifs			
Fonds perte de gain maladie		11'913.39	
Capital		59'078.70	
Passifs transitoires		10'532.95	
	<u>81'525.04</u>	<u>81'525.04</u>	
Actifs transitoires			
Rbmt AVS 08 payée en trop	1'175.85		
Rbmt LAA 08 payée en trop	673.10		
Rbmt primes LPP 08 payées en trop	0.20		
	<u>1'849.15</u>		
Passifs transitoires			
Don Fondation Fischer 2009		5'000.00	
Don Festival 2009		5'000.00	
Fête 20 ans, droits auteurs		390.00	
Eau chaude/chauffage Praz-Séchaud		91.95	
Primes APGM 08 dues		51.00	
		<u>10'532.25</u>	

Charges			
Salaires	129'280.55		
AVS/AI/AC/APG	10'520'05		
Charges sociales	1'365.75		
LPP	12'825.95		
Honoraires	5'500.00		
Perfectionnement	730.00		
Attribution fonds PGM	302.75		
Loyer	11'815.15		
Location salles	250.00		
Amortissements	4'543.70		
Primes d'assurances	159.10		
Électricité	328.70		
Matériel de bureau	2'691.55		
Imprimés, photocopies	5'273.70		
Frais entretien matériel informatique	8'773.30		
Frais de port	2'094.20		
Frais de CCP	100.75		
Téléphones, fax, internet	1'794.85		
Frais de déplacement	4'192.15		
Frais divers	1'382.25		
Frais de réception	3'291.20		
Cotisations Associations	650.00		
Imprimés-livres	434.45		
Produits			
Vente			5'708.20
Animations			13'494.85
Cotisations			4'220.00
Dons			6'320.00
Don Loterie romande			9'149.00
Indemnités journalières maladie			13'104.70
Subvention OFAS 2008			130'066.30
Bonus OFAS Personnel handicapé			6'637.34
Produits divers			105.60
Participation BA aux frais fixes			8'561.50
Intérêts produits			111.00
Perte			<u>10'821.61</u>
	<u>208'300.10</u>		<u>208'300.10</u>

Notre centre de documentation comprend environ 500 documents sur divers thèmes touchant au handicap. Vous pouvez les emprunter gratuitement pour une période de 2 mois. La liste complète de ces ouvrages se trouve sur notre site : www.cap-contact.ch (ou pour de plus amples renseignements : 021/653 08 18).

Parmi nos dernières acquisitions, nous vous recommandons :

✓ **« Accompagner les personnes handicapées à domicile.**

Une vie négociée » d'Yves Lacroix, Ed. Chronique sociale, Lyon, 2008.

Œuvre d'un écrivain quadraplégique, ce livre propose une lecture personnelle de la relation entre personne handicapée et aidant. L'accompagnement des personnes handicapées dépendantes interroge directement notre capacité à concrétiser, sous la direction et en partenariat avec la personne concernée, son projet de vie personnelle, sociale et/ou professionnelle.

✓ **« La présence à l'autre »** de Marcel Nuss, Ed. Dunod, 2005.

Depuis 50 ans dans une situation de totale dépendance physique, l'auteur vit à domicile et milite pour développer ce mode de vie. Il a conçu ce livre pour ceux qui exercent le métier d'accompagnant, mais c'est à chacun qu'il adresse cette leçon d'humanité.

✓ **« Les petits bonheurs d'une aide à domicile »** de Nicole

Lachat-Trezzini, Ed. Cabédita, 2008.

Dans ce livre cocktail régénérant, remue-ménage de petits récits tendres ou décapants, l'humour de l'auteure est récurrent !

✓ **« Handicap et vie autonome aujourd'hui dans le canton de**

Vaud » de L.Vagnières. Travail présenté pour l'obtention du diplôme d'éducatrice sociale HES à l'EESP, 2008

« Perspective de la qualité de vie engendrée par l'autodétermination dans les différents modes d'accompagnement proposés aux personnes adultes vivant avec un handicap dans le canton de Vaud ».

✓ **« Les assurances sociales au quotidien »** de F. Wagner, Recueil n° 2 des chroniques hebdomadaires parues dans « Le Journal du Jura », 2007.

Billet du Président	p. 2
Comité	p. 3
Conseil social	p. 4 - 5
Animations	p. 6 - 7
RPT : nouvelle péréquation financière	p. 8
Conditions de vie en institution	p. 9
1988 – 2008 : 20 ans déjà !	p. 10
Festival Cap-Contact 09	p. 11
Projet pilote « budget d'assistance »	p. 12 - 13
Déménagement - collaborateurs	p. 14
Cap-Contact en 2008	p. 15
Bilan au 31.12.2008	p. 16
Pertes et Profits au 31.12.2008	p. 17
Centre de documentation	p. 18